



**VISEU  
INTEGRA**

# AIDE SOCIALE



FUNDO  
ASILO, MIGRAÇÃO  
E INTEGRAÇÃO



UNIÃO EUROPEIA



REPÚBLICA  
PORTUGUESA



SGMAI  
SECRETARIA  
GERAL  
MINISTÉRIO DA ADMINISTRAÇÃO INTERNA



ACM  
AGÊNCIA PARA A CIDADANIA  
MINISTÉRIO DE ASSUNTOS COMUNITÁRIOS E MIGRAÇÕES



MUNICÍPIO DE  
VISEU



# ENCADREMENT

La municipalité de Viseu a connu une augmentation du nombre de migrants, suivant la tendance nationale.

La migration croissante sur notre territoire présente de nouveaux défis, notamment en ce qui concerne la situation socio-économique des familles, la barrière linguistique et leur participation à la communauté locale.

Ainsi, le projet Viseu INtegra résulte de la nécessité d'améliorer et d'augmenter les mesures d'accueil et d'intégration des migrants nationaux de pays tiers, de manière concertée, participative et structurée, visant la cohésion sociale et le développement économique.

C'est dans ce but que ce document a été créé, afin d'informer la communauté sur les prestations sociales existantes.

## AIDE SOCIALE

### ALLOCATION FAMILIALE

Versement en espèces alloué mensuellement, dans le but de compenser responsabilités familiales liées au soutien et à l'éducation des enfants et les jeunes.

### COMPLÉMENT DE SOLIDARITÉ POUR LES PERSONNES ÂGÉES

Il s'agit d'une aide en espèces versée mensuellement aux personnes âgées disposant de faibles ressources, qui ont atteint ou dépassé l'âge normal d'accès à la pension de vieillesse du régime général de la Sécurité Sociale, soit 66 ans et 7 mois et résidents au Portugal.

### STATUT D'AIDANT INFORMEL

Citoyens qui fournissent des soins permanents ou réguliers à autrui (membres de la famille) qui se trouvent en situation de dépendance (personne soignés), qui bénéficient de certaines mesures d'accompagnement.

### PENSION D'INVALIDITÉ

Il s'agit d'un montant versé mensuellement, destiné à protéger les bénéficiaires du régime général de la Sécurité Sociale en situation d'incapacité permanent pour le travail. Il est considérée comme invalidité toute situation invalidante, sans cause professionnel, qui détermine l'incapacité permanente de travail.

## PENSION DE SURVIE

Il s'agit d'une prestation en espèces versée mensuellement au veuf ou à la personne qui vivait en situation d'union de fait, avec le retraité de la pension sociale décédé.

## PENSION DE VIEILLESSE

La pension de vieillesse est un montant versé mensuellement, destiné à protéger bénéficiaires du régime général de la Sécurité sociale, en matière de vieillesse, remplacer le salaire du travail.

## DISPOSITION CHÔMAGE

Il s'agit d'une prestation en espèces accordée aux chômeurs pour compenser le manque de rémunération causé par la perte involontaire de emploi.

## INDEMNITÉ DE MALADIE

Prestation accordée au bénéficiaire pour compenser la perte de rémunération résultant d'une incapacité temporaire de travail due à une maladie.

Il est considérée comme maladie toute situation morbide et évolutive qui ne résulte pas d'une cause professionnelle ou d'un fait imputable à un tiers pour laquelle une indemnité est due et qui entraîne une incapacité de travail.

## PRESTATION SOCIALE POUR L'INCLUSION

Cette prestation se compose de trois éléments :

**L'élément de base** est destiné à compenser l'augmentation des charges générales résultant de la situation de handicap, en vue de promouvoir l'autonomie et l'inclusion sociale des personnes handicapées dans la société.

**Le complément** vise à lutter contre la pauvreté des personnes handicapées.

**La majoration** est destiné à compenser les charges spécifiques résultant de la situation de handicap.

## REVENU D'INSERTION SOCIALE

Il s'agit d'un soutien destiné à protéger les personnes qui se trouvent dans une situation d'extrême pauvreté, composé de :

- Un **paiement** en espèces pour assurer la satisfaction des besoins minimaux, et ;
- Un programme d'insertion intégrant un **contrat** (ensemble d'actions établi selon les caractéristiques et les conditions du ménage du demandeur de prestations, visant à intégration sociale, professionnelle et communautaire progressive de ses membres)

## ALLOCATION PARENTALE

L'allocation parentale est une somme d'argent qui est versée au père, à la mère ou aux autres titulaires de droits parentaux, qui sont en congé (absents du travail) en raison de la naissance d'un enfant et qui est destinée à remplacer le revenu perdu pendant la période de congé.

## ALLOCATION D'ASSISTANCE À UNE TIERCE PERSONNE

Il s'agit d'une prestation mensuelle en espèces destinée à compenser les familles avec enfants qui bénéficient d'une allocation familiale assortie d'une prime d'invalidité qui se trouvent dans une situation de dépendance et qui ont besoin de l'assistance permanente d'une tierce personne.

## OÙ POSTULER?

En Sécurité Sociale:

### **CENTRE ARRONDISSEMENT DE VISEU**

Avenida Dr. António José Almeida, n°35  
3514-509 Viseu

TÉLÉCOPIEUR: 300 515 515

COURRIEL: CDSSViseu@seg-social.pt

### **LIGNE DE SÉCURITÉ SOCIALE**

210 545 400 ou 300 502 502  
(Appel vers le réseau fixe national)

En semaine de 9H à 18H

### **SERVICE DIRECT DE SÉCURITÉ SOCIALE**

<https://www.seg-social.pt/seguranca-social-direta>

## VISEU INTEGRA

**PÔLE DE DÉVELOPPEMENT ET  
COHÉSION SOCIALE**

Rua João Mendes, n°51, 2ème étage  
3500-142 Viseu

TÉLÉPHONE: 232 427 434  
(Appel vers le réseau fixe national)